



COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL MESURES CATEGORIELLES DU 04 JUILLET 2013

Représentants de la CFDT : Philippe Hedrich, Emmanuela Scetbun, Véronique Chettrit

I - PRESENTATION DES DEPENSES EN PERSONNEL DANS LE BUDGET 2013 (TITRE II)

38 % du budget est affecté aux dépenses du personnel soit 1,956 millions d'€ (pour information dans les autres ministères ce taux est de 42 %).

Répartition du titre II par programmes (en millions d'€)	
Prog 142	188
Prog 143	845
Prog 206	283
Prog 215	640

Présentation par catégorie des dépenses en 2013 (en millions d'€)	
Rémunérations et primes	1,213
* dont rémunération (environ)	0,940
* dont primes (environ)	0,250
Charges hors CAS	0,210
CAS Pensions	0,521
Prestations sociales	10,481
Total du titre 2	1,956

Pour les 3 années à venir (2013, 2014 et 2015) le MAAF disposera par an d'une enveloppe de 5 millions d'€ pour les mesures catégorielles (primes, plan de requalification et amélioration des grilles). A noter que depuis le changement de gouvernement, la somme allouée ne dépend plus du nombre d'agents partant à la retraite.

II - LES DIFFERENTES CATEGORIES BENEFICIAIRES

A - Secteur de l'enseignement

+ 845 000 € : concernera l'amélioration des premiers échelons des enseignants (PCEA et PLPA) - (harmonisation avec les grilles de l'éducation nationale).

+ 400 000 € : prévision en vue de la rémunération du contrôle en cours de formation (décret en souffrance à Bercy) - (PCEA-PLAP-Enseignants du privé)

+ 530 000 € : application enfin du NES (nouvel espace statutaire) pour les techniciens formation recherche (ex laboratoire et ex TEPETA compris).

+ 927 000 € : amélioration du régime indemnitaire des Proviseurs

+ 399 000 € : reclassement des agents de l'enseignement privé,

B - secteur des DDI et de l'enseignement supérieur

+ 500 000 € revalorisation d'une prime pour 240 ISPV (vétérinaires) et 500 IPEF.

C - contractuels

+ 700 000 € : déprécarisation (reclassement des contractuels). Le reclassement sera très favorable pour les enseignants avec une reprise totale de l'ancienneté ;

+ 100 000 € : contractuels B et C (statut unique) soit en moyenne annuelle 2 000 € par agent. *A noter que la CFDT est à l'initiative de cette revalorisation (cf courrier transmis au SG le 26 novembre 2012).*

D - catégories C

+ 4 389 120 € : concerne la revalorisation de l'IAT (administratif et formation recherche), nouvelles mesures indemnitaires en fonction de l'état d'avancement des textes Fonction Publique, décontingement de l'échelon exceptionnel des adjoints administratifs.

III - POINT COMPLET SUR LA CATEGORIE C : UNE DES PRIORITES DE LA CFDT

En 2012 les catégories C ont été les laissés pour compte des mesures catégorielles. Bien que ce soit une priorité ministère, l'effort en 2013 a été modeste : revalorisation de l'IAT (40 € net mensuel en moyenne par agent).

La CFDT revendique un effort supplémentaire pour la fin de l'année 2013 mais nous n'avons pas trouvé de moyens juridiques pour cela. En effet l'IAT est à son maximum et donc sans augmentation juridiquement possible.

Il faudra donc attendre 2014 pour qu'enfin la catégorie C voit les premiers signes d'amélioration :

- la fonction publique s'est engagée à améliorer dès janvier 2014 les grilles indiciaires. L'indice terminal augmenterait de 27 points et en 2015 il y aura une nouvelle augmentation de 5 points pour tous les échelons. Les négociations sont en cours.

- système indemnitaire ou primes : dès que la fonction publique aura clarifiée sa politique, le MAAF s'engage à revaloriser les primes des catégories C. Cela pourrait se concrétiser au mieux en mars 2014.

- décontingement du 8ème échelon : la publication du décret est imminente. Les adjoints principaux de 1ère classe qui ont 4 années d'ancienneté dans leur grade, passeront automatiquement au 8ème échelon. La CFDT ne manquera pas dès la parution du décret de vous tenir informés ;

- le plan de requalification : La CFDT avait obtenu un plan de requalification permettant un nombre significatif d'agents de catégorie C d'accéder à la catégorie B. Ces deux dernières années, le nombre de bénéficiaires a beaucoup diminué. La CFDT revendique un nouveau plan de requalification. En effet, le directeur des ressources humaines reconnaît, que dans notre ministère, beaucoup d'agents en catégorie C exercent de façon importante des fonctions de catégorie B. Cela serait un bon moyen de reconnaître et de valoriser leur expérience.

IV - PRIMES POUR TOUTES LES CATEGORIES

La PFR va disparaître progressivement laissant place à un nouveau régime indemnitaire actuellement en cours d'élaboration à la fonction publique.

Cette nouvelle prime sera composée de deux parties : une part "fonction" liée au degré de responsabilité du poste (la plus importante) et une part "réduite" (qui remplace la part résultat) liée "à l'engagement professionnel de l'agent". Cette dernière serait fortement réduite par rapport à la situation actuelle.

Ce nouveau dispositif concernera à terme toutes les catégories. La catégorie C ouvrira le bal (dossier prioritaire à la fonction publique et au MAAF).

L'écart de primes entre agents sera minoré par rapport au système actuel. Il sera notamment plus faible pour les catégories C, un écart moyen pour les catégories B et plus élevé pour les catégories A.

La CFDT était contre la PFR et l'hyper individualisation des primes. Cette très récente proposition mérite une expertise. La CFDT participera aux négociations à la fonction publique en faveur d'un système de primes simple et transparent. La CFDT ne manquera pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier.

N'hésitez pas à nous contacter - cfdt@agriculture.gouv.fr